



Assemblée générale

Distr. générale
13 mai 2004
Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien*

Compte rendu analytique de la 277^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 12 mars 2004, à 10 heures

Président par intérim : M. Kofi Annan (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Président : M. Badji. (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Expression de sympathie à la suite de la tragédie venant de frapper Madrid

Élection des membres du Bureau

Déclaration du Secrétaire général

Déclaration du Président

Déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine

Projet de programme de travail du Comité

Rapport du Rapporteur concernant la Réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur la question de Palestine et le Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient

* Le compte rendu in extenso de la 276^e séance est publié sous la cote A/AC.183/PV.276.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Expression de sympathie à la suite de la tragédie venant de frapper Madrid

2. **Le Président temporaire** exprime sa sympathie au Roi, au Gouvernement et au peuple d'Espagne après la tragédie qui vient de se produire à Madrid.
3. *À l'invitation du Président temporaire, les membres du Comité observent une minute de silence.*

Élection des membres du Bureau

4. **Le Président temporaire** invite le Comité à examiner les candidatures pour les fonctions de Président, Vice-Présidents et Rapporteur du Comité.
 5. **M. Hachani** (Tunisie) propose **M. Badji** (Sénégal) pour l'élection au poste de Président, **M. Farhâdi** (Afghanistan) pour la réélection et **M. Requeijo Gual** (Cuba) pour l'élection aux postes de Vice-Président et **M. Camilleri** (Malte) pour l'élection au poste de Rapporteur.
 6. **M. Shiweva** (Namibie) soutient ces candidatures.
 7. *M. Badji (Sénégal), M. Farhâdi (Afghanistan), M. Requeijo Gual (Cuba) et M. Camilleri (Malte) sont élus par acclamation.*
 8. *M. Badji (Sénégal) prend la présidence.*
 9. **Le Président** souhaite se joindre au Secrétaire général pour exprimer sa sympathie au Gouvernement et au peuple d'Espagne après l'attaque terroriste qui a frappé des victimes innocentes à Madrid.
 10. La présence du Secrétaire général à la première réunion de 2004 du Comité respecte une tradition mais renforce aussi la crédibilité et le statut moral du Comité et réaffirme l'engagement personnel du Secrétaire général à l'égard de la cause légitime du peuple palestinien.
- ### **Déclaration du Secrétaire général**
11. **Le Secrétaire général** félicite le Président et ses collègues du Bureau du Comité pour leur élection.
 12. La situation actuelle entre Palestiniens et Israéliens reste extrêmement tendue. Il n'y a pas eu de

progrès tangibles dans les efforts de paix. L'objectif des Palestiniens, la fin de l'occupation et l'établissement d'un État de Palestine indépendant, est toujours hors de portée. L'espoir des Israéliens de vivre dans la sécurité ne s'est toujours pas concrétisé.

13. En fait, la situation sur le terrain a de nouveau été marquée par des actes de violence. Les incursions israéliennes dans les villes palestiniennes, les arrestations, les démolitions de maisons, les bouclages et les couvre-feux se sont poursuivis. Les exécutions extrajudiciaires ont repris. Leurs victimes ne sont pas seulement les cibles visées car, malheureusement, de nombreux civils vaquant à leurs occupations quotidiennes dans les rues bondées ont aussi été tués.

14. Ces quelques dernières années, les attaques terroristes palestiniennes ont coûté la vie à un grand nombre de civils innocents en Israël. Il n'y a pas de justification pour ces crimes. Les efforts visant à mettre en place un cessez-le-feu général, qui contribuerait à empêcher des actes aussi horribles, n'ont pas jusqu'ici donné de résultats.

15. Les Palestiniens sont consternés de voir que de plus en plus de terres leur appartenant sont confisquées pour faire place à la construction du mur de séparation, qui a donné lieu à de vives protestations et n'a fait qu'accentuer le sentiment de colère et de désespoir.

16. Le nombre de victimes depuis septembre 2000 n'a cessé d'augmenter, dépassant les 3 000 du côté palestinien et les 900 du côté israélien. Des milliers d'autres sont blessés. La plupart des tués sont des civils, dont beaucoup d'enfants.

17. Le prix déjà payé à la fois par les Israéliens et les Palestiniens est bien trop élevé. Il ne faut pas perdre plus de temps. Un règlement négocié de ce conflit coûteux en vies humaines est urgent.

18. L'absence de progrès tangibles vers un règlement pacifique a accentué le sentiment de désespoir et de désillusion des Palestiniens et des Israéliens ordinaires. Frustrés par la stagnation de la situation, la société civile a commencé d'explorer des possibilités et moyens de stimuler la paix et de faire avancer le processus. À la fin de l'an passé, l'Initiative de Genève et la Déclaration de principes Ayalon-Nusseibeh ont envoyé un message puissant, à savoir que les divergences peuvent être surmontées et que le dialogue peut être relancé.

19. Mais seule une détermination sans faille de la part des dirigeants politiques israéliens et palestiniens permettra de sortir de cette impasse et de relancer le processus de dialogue. Les tentatives faites par l'une et l'autre parties pour résoudre unilatéralement ce long conflit risquent en fait de générer plus de colère et plus de violence. Il est indispensable que les deux parties s'assoient côte à côte et travaillent ensemble les modalités d'un accord acceptable par les deux peuples.

20. La Feuille de route axée sur des résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États (S/2003/529, annexe) a été acceptée par les deux parties. Elle fait l'objet d'un large appui de la part de la communauté internationale. Sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2000) du Conseil de sécurité, elle reste le moyen le plus pratique de répondre aux aspirations nourries de part et d'autre. Dans sa résolution 1515 (2003), le Conseil de sécurité a appuyé à nouveau la Feuille de route. L'objectif de cette résolution est clair : la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité.

21. Le Secrétaire général a exhorté les deux parties à prendre des mesures immédiates et précises pour appliquer ce plan sans conditions. Il demande instamment à l'Autorité palestinienne de tout mettre en oeuvre pour faire cesser les attaques terroristes menées par des groupes militants contre les Israéliens. En outre, il prie le Gouvernement israélien de mettre un terme à toute expansion ultérieure des colonies ainsi qu'à la construction du mur de séparation. L'annonce par le Premier Ministre israélien, M. Sharon, d'un plan visant à évacuer les colonies de peuplement de Gaza est une étape encourageante. Le Secrétaire général espère qu'un calendrier sera publié à cette fin. L'évacuation des colonies de la bande de Gaza s'inscrit dans un processus plus large; il s'agit d'une mesure intérimaire qui peut redynamiser les efforts de paix enlisés, conformément à la Feuille de route.

22. La communauté internationale doit affirmer sa volonté d'aider les deux parties à sortir de l'impasse. Les représentants du Quatuor doivent, pour leur part, tout faire pour ramener les parties à la table de négociation.

23. Le Comité de liaison ad hoc s'est réuni à Rome, en décembre dernier, pour assurer une aide financière au peuple palestinien, qui continue de souffrir d'une crise économique et humanitaire dévastatrice. Le

Coordonnateur spécial et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires ont poursuivi leur travail, tout comme les autres organismes des Nations Unies et notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui ne disposent, pour certains, que de ressources limitées et doivent tous travailler dans des conditions extrêmement difficiles. L'aide internationale est actuellement particulièrement cruciale. L'Organisation des Nations Unies continuera son travail, mais elle a besoin que la communauté internationale fasse preuve de générosité.

24. Le Comité a un rôle important à jouer dans les efforts faits pour que les objectifs communs de chacun puissent être réalisés. Le Secrétaire général remercie ses membres de leur engagement continu en faveur de la paix au Moyen-Orient et souhaite qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat avec succès.

Déclaration du Président

25. **Le Président** remercie les membres du Comité de la confiance qu'ils lui accordent en tant que dernier en date d'une série de présidents originaires du Sénégal. Le Sénégal, comme les membres et les observateurs du Comité, le personnel de la Division des droits des Palestiniens et le Secrétaire général, oeuvreront ensemble à un règlement négocié, juste et durable du conflit israélo-palestinien.

26. Il y a encore de nombreux obstacles à la paix, mais la paix est bien possible entre Arabes et Juifs, qu'unissent leur histoire, leur géographie et leurs croyances monothéistes. Le Comité continuera à sensibiliser l'opinion internationale pour que prennent fin l'escalade de la violence, la logique de la revanche suicidaire et la politique d'établissement de colonies de peuplement et que prévale un climat propice à une relance des négociations entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien.

27. Les membres du Quatuor – Union européenne, Fédération de Russie, Organisation des Nations Unies et États-Unis d'Amérique – doivent continuer à jouer un rôle actif et user de leur influence auprès Israël pour amener ce pays à respecter les obligations qu'il a souscrites, en particulier celles qui découlent de la

Convention de Genève concernant la protection des civils en temps de guerre, du 12 août 1949.

28. Le Comité doit établir un mécanisme efficace pour suivre l'application de la Feuille de route et protéger les Palestiniens, dont la société est en crise. Il soutiendra la sage proposition du Secrétaire général concernant le déploiement d'une force internationale d'interposition. L'aide du Quatuor est nécessaire pour progresser vers une cessation des hostilités, une reprise des négociations et la réalisation de l'objectif de la Feuille de route – deux États, Israël et Palestine, coexistant et coopérant dans un climat de sécurité, de respect mutuel et de paix.

29. La principale cause du conflit entre Israéliens et Palestiniens est l'occupation par Israël des territoires palestiniens. L'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région du Moyen-Orient passe par l'application sans délai de la Feuille de route, des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1937 (2002) du Conseil de sécurité, du principe de l'échange de la terre contre la paix et de l'initiative du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, à laquelle la Ligue des États arabes a souscrit lors de son Sommet de Beyrouth.

30. Le Comité soutiendra ces initiatives pour faire en sorte qu'Israël se retire du Territoire palestinien occupé depuis 1967 et que les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant soient traduits dans la pratique. Pour promouvoir ces droits, il soumettra des propositions, le cas échéant, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Il demande que soit levée l'interdiction faite au Président élu de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, de se déplacer. Dans l'attente de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé, le Comité continuera de s'élever contre l'annexion par Israël de territoires palestiniens.

31. Le Comité a pu compter sur la générosité et l'engagement des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, qui ont défendu activement les droits du peuple palestinien et qui ont mobilisé l'opinion publique internationale. Il lui appartient d'encourager ces organisations et de forger avec elles des liens plus étroits.

Déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine

32. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) condamne vigoureusement les attentats à la bombe commis à Madrid. La présence du Secrétaire général à la réunion en cours du Comité réaffirme la détermination de l'Organisation des Nations Unies à mettre un terme à la tragédie du conflit israélo-palestinien et à encourager la paix dans la région du Moyen-Orient. La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ne cesse de se détériorer.

33. Au cours de l'année écoulée, Israël a continué de se rendre coupable de crimes de guerre et d'actes relevant du terrorisme d'État et a violé systématiquement les droits fondamentaux du peuple palestinien. Les forces d'occupation israéliennes ont utilisé tous les types d'armements lourds dans leurs campagnes militaires et ont continué à recourir à la force de façon excessive et indiscriminée contre la population civile palestinienne. Depuis septembre 2000, les forces d'occupation ont tué 2 800 Palestiniens, notamment des femmes et des enfants, dont beaucoup par des exécutions extrajudiciaires, et leurs actions ont aussi laissé plus de 40 000 blessés parmi les Palestiniens, dont au moins un tiers sont des enfants, qui pour bon nombre d'entre eux sont handicapés ou défigurés de façon permanente. Des milliers de maisons ont été détruites ou endommagés et les routes, les réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement et le réseau électrique ont fait l'objet de destructions massives. Outre la destruction de milliers d'acres de terres agricoles et le déracinement de centaines de milliers d'arbres, les forces d'occupation ont continué de confisquer davantage de terres palestiniennes pour les activités illégales d'établissement des colonies, qui ont persisté sans relâche.

34. Les forces d'occupation ont aussi continué à exercer d'autres formes de punition collective contre le peuple palestinien. À ce jour, 7 000 Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, sont encore emprisonnés de manière arbitraire et les bouclages militaires, les couvre-feux et les centaines de points de contrôle, qui étouffent la population, ont une grave incidence sur la situation socioéconomique du peuple palestinien, qui vit un véritable calvaire humanitaire.

35. Le mur de la conquête expansionniste, qui est maintenant construit par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, n'a fait qu'aggraver la situation. Ce mur n'est pas un mur de sécurité; il s'agit de l'acquisition d'un territoire par la force et de l'annexion de facto de terres par la puissance occupante. De fait, le mur est presque entièrement construit en territoire palestinien occupé et il y a une corrélation directe entre le tracé du mur et les colonies de peuplement israéliennes illégales dans le Territoire palestinien occupé et les ressources en eau de la région. Il y a aussi une nette corrélation entre le tracé du mur et les politiques et pratiques illégales menées de longue date par Israël concernant Jérusalem-Est occupé, y compris son annexion illégale de la ville.

36. Le mur n'est pas seulement une structure physique complexe; il témoigne de tout un régime se traduisant par la confiscation de terres palestiniennes et la destruction de biens et de ressources naturelles. La zone entre le mur et la ligne verte a été déclarée « zone fermée » par la puissance occupante, ce qui oblige des milliers d'habitants palestiniens, aujourd'hui emprisonnés entre le mur et la ligne verte, à demander un permis pour rester chez eux ou travailler leurs terres. S'il est achevé, le mur ne laissera aux Palestiniens que la moitié de la Cisjordanie dans des enclaves isolées, non contiguës et emmurées. Le mur fera totalement obstacle au droit du peuple palestinien à l'autodétermination, car il empêchera l'émergence d'un État viable et indépendant de Palestine. Israël construit le mur en violation flagrante du droit international, y compris le droit humanitaire international et les résolutions de l'ONU.

37. Les débats menés par la Cour internationale de Justice en vue d'arriver à un avis consultatif représentent une étape importante et historique des efforts faits par le système des Nations Unies pour faire face aux différents aspects de la question de Palestine. Cet exercice est important non seulement pour les Palestiniens mais aussi pour l'avenir du Moyen-Orient dans son ensemble. L'aboutissement de ces débats sera important pour l'intégrité du droit international et l'avenir du système international. Il faut espérer que la Cour rendra un avis consultatif conforme au droit international et propre à contribuer à la solution du problème grave et urgent du mur, contribuant ainsi à préserver les perspectives de paix entre les peuples israélien et palestinien. La responsabilité de la

communauté internationale, y compris de l'Assemblée, dans ce domaine ne saurait être sous-estimée.

38. Les tentatives faites actuellement par le Gouvernement israélien pour s'écarter formellement de la Feuille de route et de la base convenue du processus de paix et pour essayer d'imposer un règlement unilatéral sont dangereuses. De l'avis de l'Observateur de la Palestine, le seul moyen de progresser reste l'application de la Feuille de route, l'adoption de mesures unilatérales n'étant pas souhaitable. Si toutefois, la partie israélienne décide de se retirer d'une partie quelconque du Territoire palestinien occupé, la Palestine n'y verra pas d'objections. L'Autorité palestinienne assumera en outre ses responsabilités mais n'aura pas d'obligations bilatérales en l'occurrence. Une possibilité raisonnable est que l'Autorité demande une présence internationale dans une zone comme la bande de Gaza, d'où un retrait pourrait avoir lieu.

39. M. Al-Kidwa souligne la détermination de l'Autorité palestinienne à l'égard du processus de paix et espère que le Quatuor ne ménagera pas ses efforts pour relancer ce processus et la Feuille de route. Les autres options sont peu optimistes et périlleuses. Des efforts doivent être entrepris pour obliger Israël à démanteler le mur et à mettre un terme au cycle de violence sur le terrain et pour ramener les deux parties à la table des négociations afin de poursuivre de bonne foi la mise en œuvre de la Feuille de route et de son objectif de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues.

Projet de programme de travail du Comité (A/AC.183/2004/CRP.1)

40. **Le Président**, présentant le projet de programme de travail du Comité pour 2004 (A/AC.183/2004/CRP.1) indique qu'il reflète les préoccupations et les objectifs permanents du Comité. Lorsqu'il a préparé le projet de programme de travail, le Bureau du Comité a été guidé par la nécessité de le rendre plus réactif aux évolutions du processus de paix. Le Comité continuera d'examiner le programme proposé dans cette optique et y apportera les ajustements nécessaires.

41. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire Lao) indique que son gouvernement souscrit pleinement au projet de programme de travail, en particulier son objectif de renforcement de la

coopération avec la société civile. Pour ce qui est du paragraphe 15 du projet de programme (A/AC.183/2004/CRP.1), il faut impliquer tous les membres du Quatuor dans les consultations que mène actuellement le Bureau avec les gouvernements et les organisations internationales intéressées par son programme de travail. Tous les membres du Quatuor devraient aider le Comité à mener à bien son mandat et à résoudre la douloureuse situation au Moyen-Orient. Enfin, M. Kittikhoun assure le Comité de la coopération sincère et du soutien de sa délégation dans ses travaux.

42. **Le Président** indique que l'implication de toutes les parties concernées au travail du Comité est l'un de ses objectifs essentiels. S'il est vrai que d'aucuns voudraient diminuer l'influence du Comité, rien n'empêchera celui-ci de poursuivre la mise en œuvre de son mandat clairement défini.

43. **M. Maso** (Afrique du Sud) confirme que son gouvernement accepte avec plaisir l'offre d'accueillir la réunion africaine sur la question de Palestine.

44. **Le Président** remercie le Gouvernement sud-africain de cette manifestation de soutien aux travaux du Comité.

45. **M. Sow** (Guinée) fait part du plein appui de son gouvernement au programme de travail. Il note, en particulier, les questions prioritaires pour 2004, y compris le renforcement de l'efficacité de la Division des droits des Palestiniens; la plus grande implication de la société civile dans les travaux du Comité et la diffusion d'informations sur les questions palestiniennes dans le cadre de campagnes de sensibilisation et de publications.

46. **M. Rastam** (Malaisie) indique que son gouvernement est totalement solidaire de la cause palestinienne et soutient pleinement la protection des droits inaliénables du peuple palestinien. Cette position a été réaffirmée par le Ministre des affaires étrangères de la Malaisie dans sa présentation orale devant la Cour internationale de Justice de la Haye concernant un avis consultatif sur les conséquences juridiques de la construction d'un mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé.

47. M. Rastam félicite le Bureau du projet de programme de travail et convient avec le représentant de la République démocratique populaire Lao qu'il doit engager des consultations étroites avec tous les

membres du Quatuor. En tant que Président du Comité du Mouvement des pays non alignés sur la Palestine, le Gouvernement malaisien ne ménagera pas ses efforts pour consulter le Bureau et le Comité.

48. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) fait part de son appréciation en ce qui concerne le projet de programme de travail. La réunion internationale envisagée à Genève sur le mur de séparation contribuera à mobiliser l'opinion publique contre cette mesure afin d'y mettre fin. La délégation de Palestine publiera un document d'information pour les auditions sur l'avis consultatif concernant le cas du mur israélien à la Cour internationale de justice.

49. **Le Président** indique qu'il accueillera avec satisfaction de plus amples informations de la part de l'Observateur permanent de la Palestine, car cela aidera le Comité à s'acquitter de son mandat.

50. *Le projet de programme de travail du Comité pour 2004 (A/AC.183/2004/CRP.1) est adopté.*

Rapport du Rapporteur concernant la Réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur la question de Palestine et le Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient

51. **M. Camilleri** (Malte) Rapporteur, indique que le Comité remercie vivement le Gouvernement de la République populaire de Chine qui a accueilli la Réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur la question de Palestine, les 16 et 17 décembre 2003, ainsi que le Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient, le 18 décembre 2003, à un moment où l'instabilité de la situation sur le terrain et l'enlisement du dialogue politique entre les parties suscitent des préoccupations croissantes. Lors de la réunion de Beijing, qui avait pour objectif de mobiliser un appui international en vue d'un règlement pacifique de la question de Palestine, les participants ont examiné la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et discuté de la Feuille de route qui reste le principal mécanisme pour progresser vers un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Ils se sont aussi félicités des initiatives de la société civile, comme l'Accord de Genève et la campagne La Voix du peuple, qui ont stimulé le débat entre Palestiniens et Israéliens sur les problèmes qui doivent être résolus pour mettre fin au conflit.

52. Lors de la réunion, à laquelle ont participé des représentants de 73 gouvernements, des représentants

de la Palestine, trois organisations intergouvernementales, sept organismes des Nations Unies et 12 organisations de la société civile, ainsi que des invités spéciaux du pays d'accueil, des journalistes et des chercheurs, les participants ont débattu des thèmes suivants : situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, renforcement du soutien international en faveur d'un règlement pacifique de la question de Palestine, et soutien de l'Asie aux droits inaliénables du peuple palestinien.

53. Le Ministre adjoint aux Affaires étrangères de la Chine, Dai Bingguo, a prononcé une allocution à la réunion d'ouverture; Kim Hak-Su, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, a prononcé le message du Secrétaire général; la Palestine était représentée par Ghassan Khatib, Ministre du travail de l'Autorité palestinienne; et Bruno Rodríguez Parilla de Cuba, Chef de la délégation du Comité, a fait une déclaration. La délégation comprenait aussi Ravan Farhâdi (Afghanistan), Vice-Président, Victor Camilleri (Malte) et Rastam Mohd Isa (Malaisie). Des experts d'Asie, d'Australie, d'Amérique du Nord et du Moyen-Orient, y compris des Palestiniens et des Israéliens, ont fait des déclarations lors de la réunion ainsi que durant le Forum public, où ils ont été rejoints par des chercheurs de l'Université de Beijing.

54. Les participants ont adopté un document final, dans lequel ils ont fait part de leur profonde inquiétude face à la détérioration de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ils ont salué la nomination d'un nouveau Gouvernement palestinien ainsi que la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier approuve la Feuille de route et exprime l'espoir que ce texte donnera l'impulsion nécessaire à une relance du processus politique aujourd'hui enlisé. Les participants sont aussi convenus que l'occupation continue par Israël du Territoire palestinien, y compris de Jérusalem Est, reste au cœur du conflit israélo-palestinien et menace la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région.

55. Ils se sont aussi déclarés gravement préoccupés par les souffrances et le dépouillement du peuple palestinien dus à l'occupation et ont condamné le mur de séparation, qu'Israël construit dans un total mépris des intérêts et des droits des Palestiniens et en violation de la quatrième Convention de Genève. La demande de

l'Assemblée Générale, qui a souhaité que la Cour internationale de Justice donne un avis consultatif sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur israélien dans le Territoire palestinien occupé, constitue un pas important vers la résolution du conflit israélo-palestinien.

56. Le Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient, auquel ont participé la plupart des participants à la réunion de Beijing, a permis une discussion franche et utile de questions comme la perception publique du conflit israélo-palestinien, l'incidence et la responsabilité des institutions de recherche et le rôle de la société civile dans une plus grande sensibilisation de l'opinion publique.

57. Conformément à la pratique établie, le rapport de la Réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur la question de Palestine a été publié en tant que publication de la Division des droits des Palestiniens et posté sur le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine et les sites Web du réseau d'ONG gérés par le Réseau ONG de la Division des droits des Palestiniens (<http://www.un.org/depts/dpa/ngo>).

La séance est levée à 12 h 20.